

ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES  
DE COUTANCES et DE SAINT LO



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Sud Manche - Baie du Mont-Saint-Michel



**Procès-verbal N° 2021/02 du Comité Syndical**  
**Séance ordinaire du 18 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 18 mars, à 14 heures, le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Manche - Baie du Mont-Saint-Michel, régulièrement convoqué le 10 mars par Monsieur Gaétan LAMBERT, Président, s'est réuni, au siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Manche - Baie du Mont-Saint-Michel et en visioconférence, à Avranches, sous la présidence de Monsieur Gaétan LAMBERT, Président.

**Présents titulaires :** Monsieur Vincent BICHON, Madame Angélique FERREIRA, Monsieur David JUQUIN, Monsieur Denis LAPORTE, Monsieur David NICOLAS, Monsieur Alexis SANSON, Monsieur Hervé BOUGON, Monsieur Michel PEYRE, Madame Claire ROUSSEAU, Monsieur Bernard LEMASLE, Monsieur Charly VARIN.

**Présents suppléants :** Monsieur Patrice GARNIER, Monsieur Benoît RABEL, Monsieur Jean-Charles BOSSARD.

**Absents :** Monsieur Gaétan LAMBERT, Madame Sophie LAURENT, Madame Annaïg LE JOSSIC, Monsieur Daniel LECUREUIL, Monsieur Jean-Paul PAYEN, Monsieur Damien LEBOUVIER, Monsieur Jean-Patrick AUDOUX.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Vincent BICHON.

Le nombre de membre en exercice étant de 21, les membres présents au nombre de 14 forment la majorité.

L'ordre du jour, communiqué aux participants avec le dossier correspondant par courrier en date du 10 mars 2021, comportait 1 point à l'ordre du jour.

## **Monsieur David JUQUIN – Vice-Président Ressources et finances**

---

- **Délibération n° 2021 - 010207** : Débat d'Orientations Budgétaires,

Informations et questions diverses.

### **Préambule**

Le Vice-Président, Monsieur Charly VARIN, en l'absence du Président, fait l'appel des membres et constate que le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur Vincent BICHON est désigné comme secrétaire de séance.

## **Monsieur David JUQUIN – Vice-Président Ressources et finances**

---

- **Délibération n° 2021 - 010207** : Tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires,

### **CONTEXTE :**

Monsieur David JUQUIN présente les deux premières parties du rapport et engage le débat.

## **I. Le contexte général**

---

Toutes les communes de plus de 3500 habitants sont soumises aux obligations de tenir un débat portant sur les orientations générales budgétaires comme les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

« Ce débat d'orientation budgétaire (DOB) a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. »

Conformément à la réglementation, **pour le période budgétaire 2018 à 2022**, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, **la collectivité devra faire état de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement**. Le PETR n'est pas concerné par les obligations liées à la situation des emprunts n'y ayant pas eu recours. L'état de la dette est donc à 0.

### **I.1 Situation et évolution des contributions des trois intercommunalités au PETR :**

#### **A/ Situation**

Il est rappelé que les contributeurs du PETR sont les trois EPCI qui composent sa gouvernance et que la répartition de leurs contributions depuis 2018 était la suivante : **2.99490278 euros par habitant sans évolution** (Il s'agit d'un montant consolidé Pays + SCoT) jusqu'en 2020.

La baisse de population sur deux des trois intercommunalités (CA Mont-Saint-Michel Normandie et Villedieu Intercom) a induit une diminution des cotisations en 2020. (- 2 650.49 euros).

EPCI	Nombre d'Habitants Population Totale	Contributions 2020
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	91 158	273 009.35 €
Cdc Granville Terre et mer	45 799	137 163.55 €
Villedieu Intercom	16 046	48 056.21 €
<b>TOTAL</b>	<b>153 003</b>	<b>458 229.11 €</b>

### B/ Evolutions envisagées

Le Vice-Président précise que les membres du Comité Syndical sont amenés à faire un choix entre les deux propositions exposées et il précise que les membres du bureau ont formulé un avis favorable à la seconde proposition même si les membres pourraient être amenés par la suite à revoir cette contribution à la hausse en fonction des besoins. A cette échéance, il semblait important de prendre en compte la fin de l'activité d'accompagnement des T.P.E/P.M.E. en lien avec Initiative Pays de la Baie.

➔ **Un maintien des contributions afin de mener à terme la révision du SCoT dans les meilleures conditions :**

EPCI	Nombre d'Habitants Population Totale	Contributions 2021
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	92 007	273 009.35 €
Cdc Granville Terre et mer	45 799	137 163.55 €
Villedieu Intercom	16 046	48 056.21 €
<b>TOTAL</b>	<b>153 003</b>	<b>458 229.11 €</b>

➔ **Une baisse des contributions du fait de la reprise de l'activité accompagnée par la plateforme Initiative Pays de la baie en nom propre :**

- ☞ La traduction budgétaire de cette décision, serait alors la suivante : -0.25 cts d'euros par habitant qu'il est proposé d'arrondir à 2.75 euros par habitant.


EPCI	Nombre d'Habitants Population Totale	Contributions 2021	Différence
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	91158	250 684.50 €	-22 324.85 €
Cdc Granville Terre et mer	45 799	125 947.25 €	-11 216.30 €
Villedieu Intercom	16 046	44 126.50 €	-3 929.71€
<b>TOTAL</b>	<b>153 003</b>	<b>420 758.25 €</b>	<b>- 37 470.86 €</b>

#### Les subventions de partenaires les plus réguliers :

Outre ces contributions, l'équilibre budgétaire est assuré par les subventions de partenaires dont les plus réguliers sont :

1. **L'Europe** (FEADER-LEADER) tant pour l'ingénierie d'animation du programme LEADER que pour les actions sous maîtrise d'ouvrage du PETR (247 923,63 euros en 2020),
2. **L'Etat**, essentiellement depuis plusieurs années, dans le cadre de la **Dotations Générale de Décentralisation pour le SCoT** (75 300 euros) et via **les crédits de l'ADEME pour l'Energie et le Climat** (27 333 euros),

3. **La Région Normandie et le Département de la Manche**, au titre de l'Opération Collective de Modernisation, respectivement 35 657.43 euros pour la Région Normandie et 25 288.95 euros pour le Département de la Manche)

 **Une nouvelle forme de contribution a été expérimentée en 2019** avec l'accompagnement des travaux des collectivités via la valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie (C.E.E.). **Elle s'est soldée par un retour de + 57 310,96 euros, inscrits en produits constatés d'avance au budget 2020**, le choix ayant été fait de consacrer ces crédits à des actions dont l'objet serait la transition énergétique et climatique. Le montant de la contribution 2020 est quasi nul compte-tenu du renouvellement général des collectivités.

### I.2 Situation financière au dernier compte administratif 2019 :

Le compte administratif 2019 présentait la situation financière suivante :

- **Un excédent cumulé de la section de fonctionnement de : + 786 270.38 euros**
- **Un excédent cumulé de la section d'investissement de : + 350 697.32 euros**

**Ces excédents et plus particulièrement celui de la section de fonctionnement sont nécessaires à l'activité du PETR :**





- d'une part, **pour assurer le fond de roulement de l'activité** et l'avance de trésorerie (en moyenne 400 000 euros annuel et en 2020, un peu moins, soit 331 947.75 euros sont à recouvrer en fin d'exercice comptable au titre des subventions à recevoir)
- d'autre part, **lui permette de mettre en œuvre des politiques publiques d'accompagnement du type des Opérations Collectives de Modernisation**, en assurant le tampon entre le versement des subventions aux entreprises qui ne peuvent attendre et le recouvrement réel des subventions pour la compte des trois collectivités (87 069.89 euros en 2020)

### I.3 Résultats prévisionnels au compte administratif 2020 :

- **Le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement 2020 est de : + 144 013.04 euros**
- **Un résultat prévisionnel de la section d'investissement 2020 est de : - 37 546.73 euros**

Rappelons que le résultat de 2019 de la section de fonctionnement était de + 3 578.04 euros. Cette année est une année très particulière en terme d'activité. Cette particularité se reflète forcément dans l'exercice comptable. **Les deux éléments majeurs qui justifient ce résultat sont une baisse générale de postes de dépenses du chapitre 11 liée au fonctionnement général (frais de déplacements ; communication ; frais de réception ; recours à des services extérieurs), un retard dans les paiements prévus pour les études de la révision du SCoT et quasiment aucune dépense dans le cadre des travaux du Plan de Gestion UNESCO.** En outre, de nouvelles dépenses de personnel compensent un congé maladie sur une partie de l'année.

**Les enregistrements comptables de fin d'exercice au titre des comptes de régularisation font état pour 2020 de :**

	Subventions à recevoir	Produits constatés d'avances	Charges à rattacher	Charges constatées d'avances
<b>MONTANTS TOTAUX</b>	331 947.75 €	92 898.96 €	19 589.71 €	16 465.39 €
<b>INCIDENCE BUDGETAIRE et COMPTABLE</b>				

↻ **Pour les subventions à recevoir :**

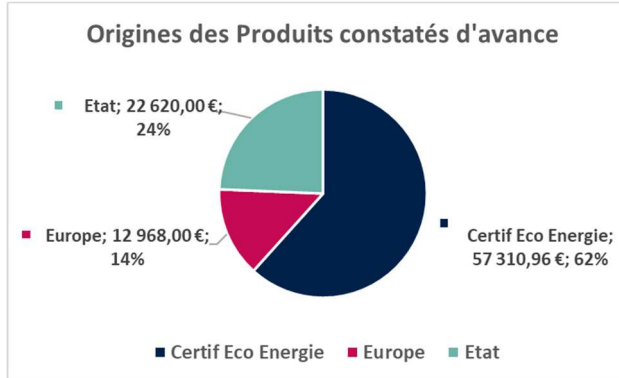
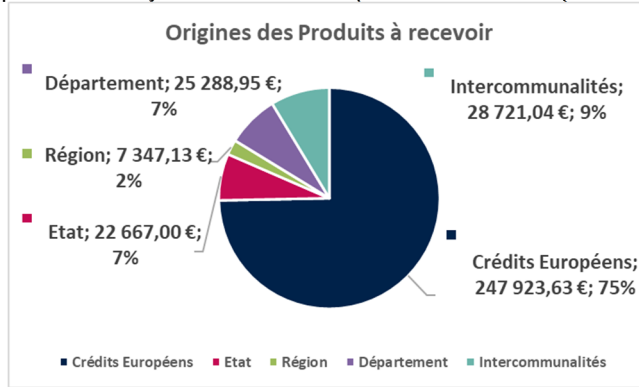
- **les ¾ (75%) proviennent de crédits européens** versés avec un décalage de deux exercices budgétaires en moyenne :
  - **Une partie accompagne l'ingénierie** du PETR (102 177,80 euros) et concerne deux années 2019 et 2020,
  - **Une autre partie l'activité** du PETR (145 745,83 euros pour les Révision du SCoT, Plan Climat, Etude de préfiguration Plateforme de rénovation énergétique, Coopération Chambord) et concerne trois exercices comptables 2018,2019, 2020.
- **Une autre partie (18 %) tient aux avances** (EPCI, Département et Région) **de l'Opération Collective de Modernisation**,
- **Le reste (7%) tient à l'accompagnement de l'ADEME pour le Plan Climat Air Energie territorial**,

↻ **Pour les produits constatés d'avance :**

- **Un peu plus de la moitié (61,69 %) provient de la part versée au PETR dans le cadre de la valorisation des certificats d'économie d'énergie** pour le compte de Granville Terre et Mer,
- **Un quart (24%) provient d'acomptes versés par l'Etat** pour la révision du SCoT non encore affectés à des dépenses sur la révision en cours,

- Le reste (14 %) provient de crédits européens non encore utilisés.
- ⇒ Pour les charges à payer :
  - Il s'agit principalement de dépenses de fin d'année dont les deux plus importantes sont : l'actualisation de l'observatoire foncier de la SAFER (10 830 euros) et le volet agricole de la révision du SCoT (6 720 euros).
- ⇒ Pour les charges constatées d'avance :
  - Il s'agit d'hébergement de logiciels et site internet à cheval sur plusieurs exercices comptables et de la prestation d'ATMO Normandie pour la qualité de l'air non encore effectuée.

Le Vice-Président précise que le décalage entre l'engagement et le versement des subventions est plus ou moins long et qu'il est en moyenne de deux ans pour les fonds européens.



#### 1.4 Le cas particulier de l'instruction du droit des sols :

Le service d'instruction du droit des sols est un service apporté aux communes dans le cadre d'une prestation. Il fait l'objet d'un enregistrement comptable particulier puisque les dépenses qui lui sont propres, font l'objet d'une délibération, chaque année, lors du vote du budget avec la définition d'une clef de répartition prenant en compte une partie des charges à caractère général auxquelles s'ajoutent celles propres à l'ingénierie de l'instruction du droit des sols et à son activité. Ces dépenses sont équilibrées en recettes par les contributions des communes adhérentes au service. Les recettes du service pour 2020 sont de 226 919,13 euros.

## II. Présentation de l'évolution budgétaire par grand chapitre comptable

L'essentiel de l'activité du PETR étant celle de l'ingénierie employée au service de EPCI membres, il est privilégié un échange sur la section de fonctionnement et les chapitres budgétaires : 12, essentiellement consacré à la masse salariale et 11, pour les charges de fonctionnement récurrentes et celles dédiées aux actions engagées au titre des missions confiées par les trois collectivités mais aussi sur les chapitres 65 et 42.

### II.1 Chapitre 12 :

**A/ Au 1er janvier 2020, les effectifs du PETR sont de :**

- 9 agents (3 fonctionnaires, 5 CDI de droit public, 1 CDD),

**B/ Effectifs par mission mutualisée, emplois permanents et non permanents :**

	Effectif par Pôle 2019	Effectif par pôle 2020	Proposition d'affectation des effectifs par pôle en 2021
<b>L'aménagement SCoT/InterSCoT- Plan de Gestion/ Plan Climat</b>	<b>2.2 ETP</b> (avec CDD 0.4 ETP et 0.3 ETP Secr/Accueil/compta)	<b>1.7 E.T.P.</b> (1 PCAET, 0.5 révision SCoT et 0.2 ETP Secr ; non pris en compte CDD)	<b>2 E.T.P.</b> (1 PCAET/SCoT, 0.5 révision SCoT Direction et 0.1 ETP Secr ; 1 CDD 0.40)
<b>Le service Autorisation du Droit des Sols</b>	<b>3.4 ETP</b> (avec 0.3 ETP Secr/Accueil/compta)	<b>3.5 ETP</b> (+0.1 pour renforcer l'assistance administrative)	<b>4.6 ETP</b> (+ 1 CDD 6 mois ; + 1 Contrat d'apprentissage ; + 0.1 assistance administrative)

<b>La performance Publique – Crédits européens/Compta générale/Com</b>	<b>2.8 ETP</b> (avec CDD 1 ETP pour le Com)	<b>1.6 ETP</b> (Besoin en gestion moindre -0.2 ETP)	<b>1.6 ETP</b> (Besoin en gestion moindre confirmé)
<b>Les synergies économiques – Plateformes d’initiatives et Opération collective de Modernisation du commerce local</b>	<b>2.6 ETP</b> (avec CDD 0.6 ETP)	<b>1.2 E.T.P.</b> (Non pris en compte 0.6 CDD)	<b>0.8 E.T.P.</b> (0.6 CDD E.T.P. + 0.1 Direction + 0.1 Sectr/Accueil/compta)
<b>TOTAL</b>	<b>11 ETP</b>	<b>8 E.T.P.</b> (+ 1 CDD E.T.P.)	<b>9 E.T.P.</b> (avec CDD 1.5 E.T.P. et 1 Contrat d’apprentissage)

⇒ Il serait fait le choix de :

- **renforcer le pôle administratif de l’instruction du droit des sols** en soutien de l’activité en augmentation régulière. En outre, un contrat d’apprentissage a été signé du 15 février au 30 septembre et un CDD pour surcroît d’activité a été signé du 15 février au 15 août (80% de droit pour un agent, dématérialisation et PLUi),
- **maintien de la diminution de la part consacrée à la gestion du programme LEADER** puisque le temps affecté était régulièrement inférieur à celui envisagé,
- **prendre en compte le poste de chargé de développement Aménagement/Economie**, affecté à la fois de la révision du SCoT en cours comme de la mise en œuvre de l’opération collective, sur l’ensemble de l’année
- **tenir compte de la reprise du personnel affecté à la création et reprise d’activité** par l’association de la plateforme IPB dès le 1<sup>er</sup> janvier (effectif au 15 février).

**C/ Effectifs proposé en clef de répartition par pôle pour 2021 :**

La répartition des effectifs pris en compte tient compte de la fin de la mission d’accompagnement création/reprise via IPB pour laquelle il faudra engager une modification statutaire. Elle intègre deux agents en CDD en emploi non permanent, l’un à l’année pour la mise en œuvre de l’OCM ainsi que la révision du SCoT et l’autre pour 6 mois compte-tenu du surcroît de l’activité de l’ADS. Elle intègre également le contrat d’apprentissage au service de l’ADS pour un ½ ETP.

Par rapport à l’année précédente, **les évolutions sont significatives pour le pôle instruction du droit des sols** qui passe d’un effectif de 3,5 E.T.P. sur 8 à 4,6 E.T.P. sur 9, puisqu’un agent a été recruté en emploi non permanent pour une période de 6 mois en raison d’un surcroît d’activité, due à la mise en application de 2 PLUi, à la demande d’un congé de droit pour élever un enfant et à la mise en place de la dématérialisation. En outre, un contrat d’apprentissage a été validé et sera exécuté du 15 février 2021 au 30 septembre 2021. **L’autre évolution tient au transfert de l’activité d’accompagnement de la création/reprise** d’activité vers l’association Initiative Pays de la Baie.

<b>Pôle Aménagement ADS</b>	<b>Répartition</b>	<b>Pôle Aménagement SCoT/InterSCot Plan Climat Synergie</b>	<b>Répartition</b>
Direction	10%	Chargé de développement SCoT	40 %
Instructeur droit des sols	100%	Direction et suivi SCoT/ InterSCoT	50%
Instructeur droit des sols	100%	Chargé de développement SCoT et Plan Climat	100%
Instructeur du droit des sols CDD 6 mois	50%	Comptabilité - Gestion de la Paie – Secrétariat – Accueil et secrétariat	10%
Instructeur droit des sols Contrat d’apprentissage	50%	<b>TOTAL</b>	<b>2 ETP/9</b>
Responsable Instruction droit des sols	100%		
Comptabilité-Gestion de la Paie – Secrétariat - Accueil	50%		
<b>TOTAL</b>	<b>4,6 ETP/9</b>		

Pôle Performance publique	Répartition	Pôle Synergies Economiques	Répartition
Chargé de développement LEADER	100%	Chargé de développement Economique	60 %
Assistance Gestionnaire et comptable	30%	Direction	10%
Direction et suivi du programme européen	30%	Comptabilité - Gestion de la Paie – Secrétariat – Accueil et secrétariat	10%
<b>TOTAL</b>	<b>1,6 ETP/9</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0.8 ETP/9</b>

#### D/ Evolution inhérentes aux conditions de travail :

**Mise en place pour l'ensemble des agents :**

- Le télétravail avait été mis en place en 2019. Cette mise en place a permis de gérer parfaitement l'évolution des conditions de travail pendant la période de crise sanitaire. Néanmoins, plusieurs agents ont demandé à réintégrer en présentiel leur activité, motivés par une volonté de partage des activités comme par le bien-être.

#### E/ Traductions budgétaires

L'effectif du PETR a évolué au cours des trois premières années de son existence. Les mouvements d'effectifs et les conséquences budgétaires sont résumés dans le tableau suivant :

	2018	2019	2020	2021 B.P.
<b>Chapitre 12</b>	518 244.70 euros	497 955.13 euros	501 720.46 euros	<b>478 600 euros tenant compte</b>
<b>Evolutions</b>	<b>CDD</b> remplacement congés maternité Energie Climat 15 janvier au 30 avril <b>CDD</b> remplacement congés maternité instructeur du 1 <sup>er</sup> avril au 5 octobre, <b>Mise à disposition</b> Instructeur de l'agglomération sur l'année 2019	<b>Départ</b> agent Eau/SCoT au 30 mars 2019 <b>Arrivée</b> agent instructeur de l'agglomération <b>Mise à disposition</b> Agent Accueil et suivi plateforme au 1 <sup>er</sup> novembre <b>CDD</b> Chargé de communication du 1 <sup>er</sup> juin au 31 décembre <b>CDD</b> Economie/Aménagement à partir du 1 <sup>er</sup> juillet	<b>Mutation</b> Agent Accueil et suivi Plateforme <b>CDD</b> Chargé de communication du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre <b>CDD</b> Economie/ Aménagement toute l'année 2020 <b>Mise en place régime Indemnitaire</b>	<b>Départ</b> agent Economie/ Création reprise d'activité éco 1 <sup>er</sup> février 2020 <b>CDD</b> 6 mois A.D.S <b>Contrat d'apprentissage</b> <b>CDD</b> Economie/ Aménagement toute l'année 2020

#### II.2 Chapitre 11 :

	2018	2019	2020	2021
<b>Chapitre 11</b>	294 042.03 euros	583 136.79 euros	194 115.76 euros	<b>412 887.36 euros</b> (Réserves au 617)

Avec les postulats suivants pour 2021 :

- Poursuite de la **révision du SCoT** avec un arrêt de projet début 2022 (avant mise en amortissement par phase,
- Rédaction du plan de gestion** pour l'InterSCoT,
- Ecriture du **Plan Climat Air Energie Territorial**,
- Poursuite de l'activité** d'instruction du droit des sols,
- Poursuite de l'opération collective** (ingénierie et réceptacle des mouvements financiers),
- Transfert de l'activité d'accompagnement TPE/PME de la création/reprise au 1<sup>er</sup> février 2021,**

- Mis en œuvre de l'enveloppe complémentaire LEADER (904 561.43 euros) ; Evaluation de la programmation en cours (2014-2020) et préparation de la prochaine candidature 2021-2027 (Echéance début 2023).**

## **II.2 Chapitre 65 :**

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Chapitre 65</b>	123 865.13 euros	66 194.35 euros	158 227.90 euros	<b>469 069.78 euros</b>

**Avec les postulats suivants pour 2021 :**

- Diminution des subventions aux associations au titre du 6574 de 300 euros** du fait du transfert de l'activité d'accompagnement de la création/ reprise des TPE/PME,
- Budget 2021 consacré à l'Opération Collective de Modernisation : 395 559.78 euros** (fonds provenant des trois EPIC, du Département et de la Région transitant par le PETR).

<b>SUBVENTIONS 6574 ANNEE 2021</b>	
ANPP	600,00 €
Fedé SCoT	1 539,80 €
ABFPM	1 000,00 €
LEADER France	600,00 €
OCM	391 819,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>395 559,78 €</b>

## **II.4 Chapitre 042 :**

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Chapitre 042 en dépenses</b>	83 366.44 euros	57 425.06 euros	54 705.53 euros	<b>76 848.82 euros</b>
<b>Chapitre 042 en recettes</b>	18 091.00 euros	18 091.00 euros	18 091.00 euros	<b>30 115.00 euros</b>

- Mise en amortissement progressive de la révision du SCoT** par phase (Mise en amortissement phase 1 volet économie et volet urbanisme et mise en amortissement volet littoral) et poursuite des amortissements en cours dont le SCoT de 2013 non encore totalement amorti.

## **II.5 L'investissement**

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	21 451.00 euros	30 246.95 euros	92 803.26 euros	<b>512 233.47 euros</b>

- L'activité du PETR n'est pas une activité d'investissement hors SCoT.** La proposition pour 2021 poursuit le transfert en investissement des dépenses (141 676.00) et recettes (120 240 euros) du SCoT et la poursuite des études en cours pour la révision avec une mise en amortissement par phase des travaux du SCoT,
- L'acquisition du logiciel de dématérialisation des actes d'urbanisme en 2020 est prévue** pour engager le processus de dématérialisation (22 000 euros) comme l'actualisation du logiciel pour l'arrivée de nouvelles communes (5 000 euros),

Il conviendra de faire remonter en section de fonctionnement à terme les réserves de la section d'investissement, compte-tenu de l'activité du PETR. Une autorisation spéciale est à demander pour se faire.

Le Vice-Président passe la parole à chacun des Vice-Présidents pour qu'ils exposent l'évolution de l'activité suggérée pour chacun des pôles pour lesquels ils ont reçu délégation.

## **III. Présentation de l'évolution de l'activité par pôle :**

---



### III.1 Pôle Aménagement

#### A/ SCoT – InterSCoT - Plan de Gestion

##### A/1. SCoT

###### Avancement de la procédure :

- Le calendrier a été desserré** permettant de laisser une place plus importante à la concertation et de répondre à l'attente des collectivités membres. **Il conviendra de s'interroger sur la nécessité de compléter la prestation initiale s'il est souhaité poursuivre le projet de rédaction de la même manière, pour la phase D.O.O.** (nouvelle consultation à engager car un avenant a déjà été validé),
- Le diagnostic a fait l'objet d'une synthèse par thématique,**
- Présentation du P.A.D.D. et préparation du D.O.O. :**
  - Après trois présentations en Comité Syndical, **le débat sur le PADD devant le comité syndical du PETR a eu lieu le 12 mars 2020.** Le projet de PADD a, de nouveau, été présenté, le 13 octobre 2020, en Comité Syndical avec les nouveaux élus,
  - Le PADD a été présenté, le 27 février 2020, devant les **Personnes Publiques Associées** et les élus des conseils communautaires,
  - **Plusieurs réunions de concertation** ont eu lieu tant avec les EPCI qu'avec les services de l'Etat,
- Volet agricole :**
  - **2 Ateliers (25 novembre et 11 décembre) de préparation** des prescriptions, recommandations et mesures d'accompagnement du D.O.O et de préparation du programme d'actions,
- Volet économie :**
  - **1 atelier (15 décembre) de préparation** des prescriptions, recommandations et mesures d'accompagnement du D.O.O et de préparation du programme d'actions,
  - **Préparation du DAAC,**
  - Travaux de recensement sur l'utilisation existante des surfaces en Zones d'Activités et projections,
- Volet littoral :**
  - Adaptation du volet littoral du SCoT à la loi ELAN (concertation et propositions)
  - Prise en compte des attentes des communes au regard du rôle du SCoT post ELAN,
- Volet Energie/Climat/Environnement :**
  - Appropriation des phases de la démarche engagée (Diagnostic et scénarisations),
  - Poursuite de la mission sur la scénarisation,

###### Traductions financières des engagements :

	Engagé	Payé 2019	% Paiement 2019	Payé 2020	% Paiement 2020	% Accompagnement financier
Révison SCoT Volet Agricole	161 970,00	109 10,00	67,51%	116 070,00	71,66%	80,00%
Révision SCoT Economie DAAC	75 336,00	37 260,00	49,46%	37 260,00	49,46%	80,00%
Révision SCoT Plan Climat et mobilités	166 536,00	56 698,20	34,05%	85 338,84	51,24%	80,00%
Revision Volet urba et réglementaire	105 840,00	32 088,00	30,32%	43 920,00	41,50%	70,00%
Revision Volet urba et réglementaire (avenant)	5 760,00		0,00%	5 760,00	100,00%	0,00%
Révision SCoT Littoral et ELAN	43 680,00	43 680,00	60,44%	26 400,00	60,44%	80,00%
Volet juridique	37 452,00	37 452,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>596 574,00</b>	<b>261 796,20</b>	<b>43.88%</b>	<b>314 748,84</b>	<b>52.76%</b>	

Il est précisé que les dépenses de 2020 ne représentent pas 52.76% mais la différence entre 52.76% et 43.88%.

###### La suite proposée pour 2021 :

**La révision du SCoT devra se poursuivre (a minima) sur l'exercice budgétaire 2021 avant les formalités de consultation sur le projet :**

- La rédaction du DOO** se poursuivra et permettra au besoin comme il avait été indiqué d'affiner le projet politique qui pourra être amendé (débattu à nouveau) jusque 4 mois avant l'arrêt de projet,
- Le volet « mise en œuvre du SCoT » devra être proposée,**
- Le volet littoral post-ELAN de la révision du SCoT devra être partagé avec les communes concernées et les EPCI concernés** (Définitions (Agglomérations, Villages, SDU, Espaces remarquables, Espaces proches du Rivages...), projets structurants, délimitations des espaces etc.)
- Le programme d'actions, prévu pour les volets économie, agriculture et énergie/climat** devra être travaillé,

Avancement	Mission	Montant facturés 2021
90%	Révision SCoT Volet agri	29 703,00
90%	Révision SCoT éco	30 542,40
80%	Révision SCoT Plan Climat et mobilités	47 889,96
80%	Revision Volet urba et règlementaire	40 752,00
100%	REVISION ELAN	37 920,00
50%	Prestation Juridique Maître ROUHAUD	18 726,00
	<b>TOTAL</b>	<b>205 533,36</b>

**Pour faciliter les échanges et la mise en œuvre d'actions dans le cadre du Zéro Artificialisation nette :**

Il a été proposé à l'Etat de signer un accord local de coordination dans le cadre du Pacte National pour la Relance de la Construction Durable, pour simplifier et accélérer les procédures d'urbanisme et ainsi limiter la baisse des mises en chantier en 2021 ; accompagner l'émergence de projets durables de construction, en promouvant la sobriété foncière, la qualité des logements et du cadre de vie.

Il est proposé, en outre, de mettre en œuvre un programme d'accompagnement à l'urbanisme opérationnel répondant aux objectifs du Z.A.N..

Un débat s'engage sur l'intérêt d'avancer sur les travaux de révision du SCoT afin de permettre aux EPCIs de disposer d'un cadre renouvelé assez rapidement pour leur PLUi. Monsieur VARIN précise que les différents volets de la révision ne sont pas avancés de la même manière. Le volet littoral a été largement partagé et il est particulièrement avancé. Le volet économie mérite d'être accéléré et il précise qu'un travail est en cours avec les services de l'Etat sur le recensement des zones d'activités afin de ne pas voir se reproduire les écueils du recensement de 2013. Le volet Energie/climat est le plus en retard, compte-tenu de la volonté des élus de se réapproprier les travaux qui avaient été conduits sur le mandat précédent. Sur ce sujet, la loi climat et résilience qui fait suite à la consultation citoyenne oblige le SCoT à s'interroger sur un nouveau cadre. Se posera la question de maintenir le rythme pour disposer rapidement d'un SCoT révisé avec le risque de devoir réviser rapidement ou intégrer rapidement ces nouveaux éléments. Les élus s'inquiètent d'une perception trop statistique de l'administration. Plusieurs sujets sont évoqués comme le devenir de La Caserne et le développement économique de manière générale, la préservation du bâti architectural, les difficultés de disposer de logements saisonniers dans les secteurs particulièrement concernés par la question touristique, une mise en œuvre adapté aux territoires ruraux du 0 artificialisation nette. La question du changement de mode de vie récent est également évoqué avec pour origine la crise sanitaire dont on ne sait si les effets dureront dans le temps.

## **A/2. InterSCoT/Plan de gestion**

**En 2020, après l'annulation de deux Comités de Opérationnel InterSCoT compte-tenu de la situation sanitaire, les élus du périmètre ont souhaité réagir à la proposition d'un changement de gouvernance. Sans attendre un cahier des charges de la mission proposée a été rédigé et partagé.**

**Le volet recensement des attributs de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien n'a pas pu être travaillé pour différentes raisons.**

**Avancement de la procédure de rédaction du Plan de Gestion :**

- ⇒ **2021 devrait se traduire par l'engagement dans l'écriture du plan de gestion avec des crédits de rédaction, estimés à 150 000 euros**, accompagnés potentiellement à hauteur de 60% par les crédits européens FEDER (Doc Normand) auxquels il peut être envisagé d'y ajouter ceux de la Région Bretagne pour un autofinancement partagé entre les trois PETR à 20 % au global.

**Ce qui a été décidé dans le cadre de l'InterSCoT :**

- Volonté de **poursuivre la gouvernance décisionnelle** au plus proche des acteurs du territoire telle que mise en place en 2014 et élargie en 2018 aux acteurs socioprofessionnels et aux associations environnementales agréées avec l'intégration de représentants des deux Régions et Départements concernés en présentiel :
  - **Comité Opérationnel restreint** : co-animé par les représentants de l'InterSCoT et les représentants de l'Etat (Sous-Préfets),
  - **Comité Opérationnel élargi** : aux représentants des acteurs socioprofessionnels et aux associations environnementales,
  - **assistés dans la préparation des réunions par un Comité Technique** réunissant les agents de l'Etat des différentes thématiques concernées et les agents des collectivités en charge de la coordination de la démarche.
- **Accord sur l'association des représentants des deux Régions (Normandie et Bretagne) et des deux Départements** (Ille-et-Vilaine et Manche) à la gouvernance (politique et technique préparatoire) et rappel du rythme des réunions (a minima bimestrielles),
- **Volonté de conserver une représentation de l'Etat coordonnée dans le cadre d'une démarche interministérielle** par la présence des deux Sous-Préfets au Comité Opérationnel à laquelle il est demandé d'ajouter celle du Sous-Préfet de Fougères-Vitré,
- **Volonté d'associer à la démarche les deux DRAC de Normandie et de Bretagne,**
- **Accord sur la méthode de travail avec le recours à une prestation extérieure** pour la rédaction, à partir de la base documentaire connue et importante à synthétiser comme des connaissances et avec une mission particulièrement axée sur le partage, l'appropriation et préparation d'une rédaction transversale des différents chapitres (exemple du Plan de Gestion Val de Loire, du Plan de Gestion de la Cathédrale d'Albi, du Plan de Gestion du biens Beffroi de Belgique et de France, du Plan de gestion du bien en série Vauban, du plan de gestion de la Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne etc.) :

**Les principales missions fixées au(x) prestataire(s) :**

- réunir l'ensemble des données déjà rédigées et d'en rédiger une synthèse partagée,
  - les compléter en tant que de besoin au regard des attendus du Comité du patrimoine mondial notamment en visant à faire de ce document un projet de territoire
  - accompagner la concertation,
  - veiller au partage de connaissances et à l'appropriation de la démarche,
  - veiller à la prise en compte de l'intelligence collective dans la conception du document pour aboutir à une raison commune (absence de démarches en silos, dépassement des fonctions au profit du groupe),
  - rédiger un plan d'action commun quel que soit la maîtrise d'ouvrage, détaillé, argumenté, défini dans le temps au regard notamment de la faisabilité technico-économique,
- **Accord sur la création de groupes de travail par chapitre du Plan de Gestion à rédiger,**
  - Accord sur le fait d'**intégrer un volet économique à chacun des chapitres** du Plan de gestion plutôt que d'y consacrer une étude annexe,
  - Volonté d'**ouvrir le chapitre de la coopération** et ne pas le limiter avant la rédaction aux seuls sites Michaëlique,
  - **Validation de l'échéance de réalisation à décembre 2022,**
  - Prise de contact avec les partenaires financiers potentiels pour s'assurer de leur engagement malgré le délai de concertation supplémentaire nécessaire,
  - **Traduction de l'ensemble des éléments dans une lettre de réponse** à la communication de Monsieur le Sous-Préfet,
  - **Rendez-vous prévu avec Monsieur le Préfet le 18 mars prochain à 10 heures.**

Avancement	Dépenses Mission	Montant facturés 2021
50%	Elaboration du Plan de Gestion	75 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>75 000,00</b>
	<b>Recettes</b>	<b>Montant 2021</b>
	Europe FEDER	37 500,00
	Région Bretagne	12 500,00
	PETR Bretons	7 173,91
	PETR Baie Mont-Saint-Michel	17 826,09
	<b>TOTAL</b>	<b>75 000,00</b>

Sur ce sujet, Monsieur Charly VARIN apporte des précisions très constructives suite à la réunion qui a eu lieu ce matin même à la Préfecture de la Manche sous la présidence de Monsieur le Préfet. Il indique qu'une Comité technique devra se réunir avant le 31 mars pour permettre à l'instance décisionnelle de se réunir avant le 15 avril et de valider la prestation comme les groupes de travail.

### A/3. Energie/Air/Climat

**Les actions énergie-climat en 2020 ont été de plusieurs ordres :**

- ☑ **La rédaction du Plan Climat Air-Energie Territorial**
  - Présentation des scénarisations en comité de pilotage
  - Préparation de la stratégie avec le prestataire
  - Reprise des travaux avec les VP issus du renouvellement, travail sur la gouvernance et le calendrier, réflexion autour du transfert de compétence PCAET
- ☑ **L'intégration des objectifs énergétiques et climatiques à la révision du SCoT => préparation des ateliers proposés en phase DOO**
- ☑ **La poursuite des permanences info-énergie avec les 7 vents du Cotentin**
  - 105 permanences assurées en 2020 (-15 rendez-vous par rapport à 2019), soit une baisse très faible au regard des conditions particulières liées aux confinements. La dynamique reste donc franche.
  - Facture 2020 = 1 677,89 euros
- ☑ **La finalisation de l'étude préfiguration pour la mise en place d'une plateforme de la rénovation énergétique (PTRE)**
- ☑ **Travaux (Région, ADEME, PETR, EPCI) pour organiser le portage du dispositif SARE à l'échelle du PETR, à partir de 2021, dans le contexte de suppression des permanences EIE**
- ☑ **La mise en ligne du cadastre solaire => (licence de 3 ans : 21/03/2019 au 21/03/2022)**
  - Lien accessible sur le site du PETR ; information transmise aux EPCI
  - Le prestataire a fait évoluer son offre, il convient de se positionner sur la prestation la plus adaptée.
- ☑ **La valorisation des Certificat d'Economie d'Energie => élargissement de l'accompagnement aux communes et EPCI du territoire**
  - Appel à facturation 2020 = 107,40 euros

**Perspective 2021 :**

- **Poursuite des travaux engagés dans le cadre du PCAET**
  - Gouvernance et méthodologie de travail avec les EPCI (condition de rédaction post réforme des SCoT)
  - Définition et mise en place d'actions concrètes, parallèlement à l'élaboration du PCAET (diagnostics énergétiques etc.),
  - Engagement de partenariats (banque des territoires...),
  - Rédaction de supports de communication,
- **Engagements financiers liés à la révision du SCoT** sont exposés plus haut,
- **Mise en œuvre d'actions liées à la qualité de l'air avec ATMO Normandie en 2021 :**
  - Appel à candidature auprès des écoles pour l'autodiagnostic,
  - Préparation d'une campagne de mesures en 2021 (mesures effectuées en 2022 et bilan en 2023).
- **Valorisation des certificats d'économie d'énergie**
- **Positionnement sur les évolutions du cadastre solaire proposées par le prestataire « In Sun We Trust »,**
- **Proposition de mise en œuvre des paiements pour services environnementaux.**

Monsieur Hervé BOUGON insiste sur la richesse de la mission qui lui a été confiée. Il considère que cette année a été très active mais qu'elle a néanmoins été transitoire afin de permettre aux élus issus du renouvellement général de se réapproprier la démarche. Sur le transfert de la compétence PCAET, il indique que les échanges confirmeraient que l'on s'oriente plutôt vers la signature d'une convention avec des engagements respectifs pour définir les rôles de chacun plutôt qu'un transfert de compétence.

### B/ Service Instruction du droit des sols

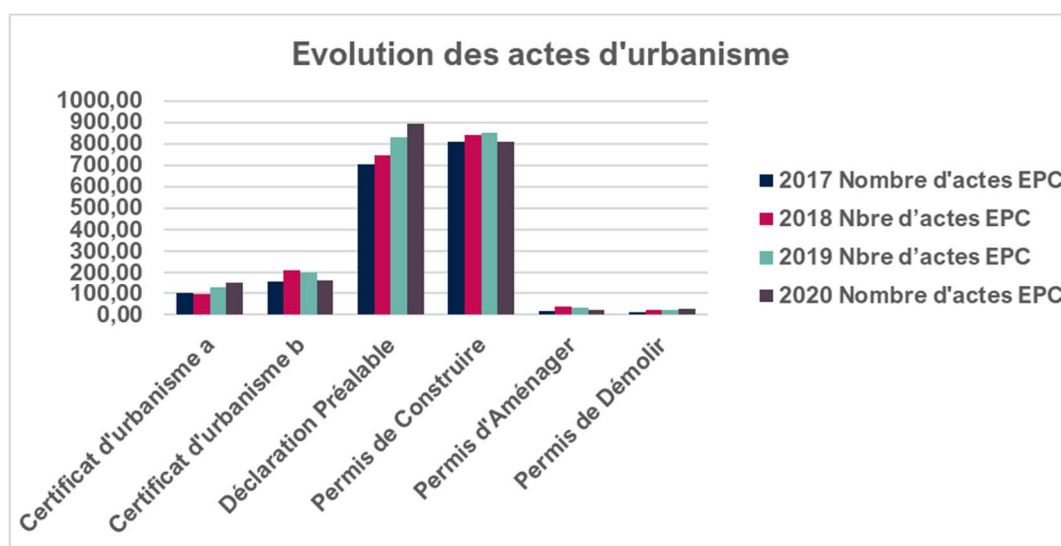
Le Service d'instruction droit des sols a rejoint les missions du PETR après la fin de mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. **Le service a été créé avec l'adhésion de 36 communes et depuis par étapes successives, le nombre d'adhésion augmente :**

<b>2015</b>	36 Communes adhérentes au service
<b>2016</b>	28 communes adhérentes (46 communes historiques)
<b>2017</b>	41 communes adhérentes (75 communes historiques)
<b>2018</b>	66 communes adhérentes (106 communes historiques)

<b>2019</b>	65 communes adhérentes (106 communes historiques)
<b>2020</b>	2 nouvelles communes adhèrent depuis la mise en application du PLUI MSMN – Secteur Saint-Hilaire-du-Harcouët (Savigny le Vieux et Le Mesnillard) + arrivée des communes concernées par la mise en application du PLUI d'Avranches (Aucey-le-Plaine, Chavoy, Saint-Brice, Le Luot, Le Mont-Saint-Michel, Lolif, Marcilly, Précey, Sacey, Tanis.
<b>2021</b>	Mise en œuvre de la dématérialisation

Concernant l'évolution des actes à traiter :

Type de dossier	2020 Nbre d'actes EPC	2019 Nbre d'actes EPC	2018 Nbre d'actes EPC	2017 Nbre d'actes EPC
Certificat d'urbanisme a	155,2	129,6	97	100,80
Certificat d'urbanisme b	166,4	202,8	209,2	157,20
Déclaration Préalable	892,5	832,3	749,7	707,20
Permis de Construire	813	853	844	811,00
Permis d'Aménager	22,8	31,2	38,4	16,80
Permis de Démolir	28	22,4	22,4	14,40
<b>TOTAUX</b>	<b>2077,9</b>	<b>2 071,30</b>	<b>1 960,70</b>	<b>1807,20</b>

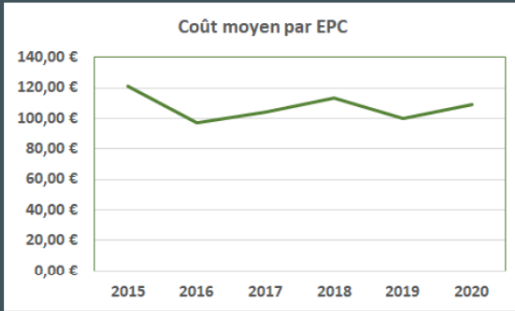


Concernant l'évolution du coût du service exprimé en Equivalent Permis de Construire (EPC), il est le suivant depuis sa création :

2015 ½ année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>121.12 €</b>	<b>97.45 €</b>	<b>104.23 €</b>	<b>113.03 €</b>	<b>100.09 €</b>	<b>109.20 €</b>	<b>143.06 €</b>
<b>Année de création</b> 36 communes 2 agents	2 agents 46 communes historiques	2 agents 75 communes historique	3 agents et un CDD pour remplacement congé maternité 106 communes historique	3 agents dont 1 responsable instruction et 2 instructeurs 2 nouvelle communes PLUI SHH	3 agents instructeurs 3.5 E.T.P. 1 CDD de remplacement de congé maternité application PLUIs (10 nouvelles communes)	3 agents (1 responsable instruction et 2 instructeurs) + 1 CDD 6 mois + 1 Contrat d'apprentissage + 0.5 ETP assistance + 0.1 ETP Direction

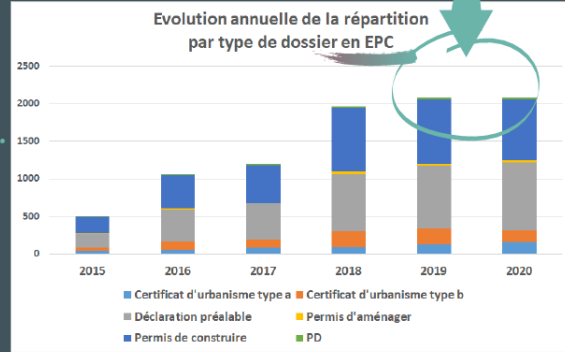
# La facturation des actes ?

\*EPC = Equivalent Permis de construire



- Un CUa = 0,2 E.P.C.\*
- Un CUb = 0,4 E.P.C.
- Une DP = 0,7 E.P.C.
- Un PC = 1 E.P.C.
- Un P.D. = 0,8 E.P.C.
- Un P.A. = 1,2 E.P.C.

Le nombre d'actes est quasi-similaire à 2019.

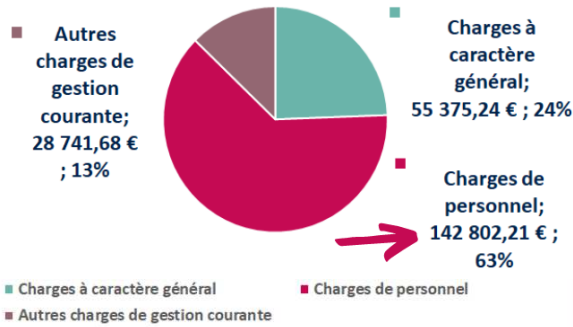


## En 2020 :

- Le nombre d'actes est de 2 077.9 E.P.C.
- Le coût total du service est de : 226 919,13 euros
- le coût moyen est de 109,20 euros par E.P.C.

# La facturation des actes ?

## Répartition du coût de fonctionnement



## En 2020 :

- 63% des coûts sont des charges de personnel,
- 37% des coûts sont des charges de fonctionnement (locaux, informatique, téléphonie., indemnités des élus..)
- La facturation des prestations juridiques interviendra à partir de 2021.



En 2021, les premières prestations juridiques seront facturées en accompagnement des décisions des communes...



Type d'acte	Coût moyen 2020
CUa	21.84 euros
CUb	43.68 euros
DP	76.44 euros
PC	109.20 euros
PD	87.36 euros
PA	131.04 euros

**Plusieurs évolutions peuvent impacter le service d'instruction du droit des sols et amener à une évolution des effectifs :**

- L'instruction du droit des sols est une phase d'étude technique qui vise à vérifier la conformité des projets d'urbanisme et pourrait sembler se suffire à elle-même. Elle est, en fait, **un élément de la chaîne de l'urbanisme** et participe par l'application qui est faite du cadre proposé par les documents d'urbanisme (PLUi). **C'est à ce titre que, au cours de l'exercice 2020, au-delà de l'instruction, les agents du service urbanisme ont été sollicités afin d'apporter leur lecture des règlements proposés. Ils ont également été sollicités régulièrement en pré-conseil par les pétitionnaires directement pour les projets** (avant dépôt des actes). Le mode de partage entre les missions des communes et celle du service sera déterminant dans la définition des besoins du service.
- **Très rapidement, des enjeux économiques (notamment agricoles), environnementaux et sociaux vont impacter les modalités d'exercice de l'instruction comme ceux liés à la mise en œuvre du Z.A.N.** : les appréhender, les anticiper, en analyser les motivations pour mieux les appliquer par la suite est essentiel. Le métier sera amené à faire une part plus grande à l'interprétation plus qu'à la mise en œuvre de la règle et ce sera le cas notamment pour l'analyse paysagère ou architecturale, conséquence évidente des politiques visant à reconstruire la ville plutôt qu'à l'étendre tout en préservant la biodiversité et les aménités locales. **Ces évolutions vont nécessiter à minima un programme de formation des agents et des élus.**
- **La dématérialisation**, elle, va impacter les modes d'action et de partage. Il est proposé de mettre en œuvre cette dématérialisation au cours de l'exercice 2021 pour être prêts à l'échéance d'obligation de 2022.

**Se pose deux questions budgétaires :**

- **Les modalités de facturation des CUb**, étant entendu que les services passent plus de temps que 0.4 Equivalent Permis de Construire. Au réel et en moyenne, on serait de l'ordre de 0.5 Equivalent Permis de Construire,
- **La facturation de l'activité de conseil et ses modalités qui sont à discuter,**

Sur ce point, il est rappelé que la qualité du service est essentielle, c'est la raison pour laquelle il a été décidé de prolonger le CDD qui avait remplacé un agent en congé maternité, le choix du CDD permettant au PETR de se poser et de réfléchir à la meilleure organisation à terme, cette année étant une année très particulière. Il a été précisé que le recours à des prestations juridiques extérieures en 2020 a été plus important que précédemment. L'activité de conseil prend le pas sur l'instruction. Il est envisagé de réfléchir à un mode de refacturation (à l'acte ?) étant entendu que les communes qui bénéficient du service ont souhaité rappeler leur satisfaction entière sur ce volet au regard des attendus.

### III.2 Pôle Synergie Economique

#### **A/ Opération Collective de Modernisation :**

**L'année 2020 a vu la mise en œuvre de l'Opération Collective de Modernisation en partenariat très étroit avec les trois intercommunalités qui assurent le guichet unique de l'accueil des porteurs de projets dans un cadre partenarial totalement fluide.**

- Près de **240 rdv physiques ou téléphoniques dans les 3 services économie,**
- **11 comités d'attribution** avec les partenaires de l'opération
- **56 dossiers validés représentant 1 729 353,30 euros d'investissement dont 26 dossiers déjà subventionnés pour 87 069,89 euros,**
- Une **communication de l'opération** auprès des communes et réseaux économiques avec support de communication créé + communication presse avec des remises de chèques.

Il est précisé que **les collectivités concernées se sont engagées à inscrire les sommes dans le cadre de la revoiture de leur contrat afin de permettre l'engagement de l'opération et l'avance des fonds par le PETR.**

**Le Plan de financement prévisionnel de l'opération pour 2021 :**

	Total Investissement	EPCI	Région	Département	Entreprises
<b>Aides directes aux entreprises</b>					
Taux	100,00%	6,00%	8,19%	5,81%	80,00%
CA MSMN*	1 080 000,00 €	64 806,31 €	88 457,72 €	62 735,97 €	864 000,00 €
CC GTM (engagements 2019-2020)	589 499,95 €	35 373,44 €	48 283,17 €	34 243,38 €	471 599,96 €
CC VI*	287 439,95 €	17 377,69 €	23 719,77 €	16 822,53 €	229 519,96 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 956 939,90 €</b>	<b>117 557,44 €</b>	<b>160 460,66 €</b>	<b>113 801,88 €</b>	<b>1 565 119,92 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>391 819,98 €</b>				

Il est rappelé le rôle des Département et Région dans ce dossier et ils en sont remerciés. Il est rappelé également le partenariat avec les chambres consulaires dans le cadre des comités de décision d'attribution. Chaque intercommunalité est invitée à ne pas oublier d'intégrer cette question dans le cadre de la revoyure d'autant que des crédits complémentaires sont proposés pour cette action tant par le Département que la Région.

## B/ Accompagnement Initiative Pays de la Baie

L'activité 2020 a été la suivante :

	Cumul 2020	Cumul 2019	Evolution
Porteurs de projets accueillis	134	147	-9%
Dossiers présentés en comité *	60	67	-10%
Dossiers validés*	52	62	-16%
Emplois	113	110	3%
Nb PH engagés	45	44	2%
Montant PH engagés	240 500	208 000	16%
Montant moyen / projet	6 167	5 333	16%
Effet levier (PH engagé)	11%	11,81%	-7%
Montant prêts bancaires **	2 989 081	3 019 459	-1%
Nb projets financés	35	45	-22%
Nb PH décaissés	40	52	-23%
Montant décaissé	219 500	225 500	-3%
Parrainages débutés	18	25	-28%
Parrainages sur la période	74	71	4%

### Pour mémoire : avis sur les demandes de subvention CDP

Avis favorable CDP *	32	36	-11%
Montant CDP	201 543	211 023	-4%

- **4 comités d'agrément** ont été organisés en visio-conférence pendant le confinement et la présentation de 15 porteurs de projet,



- **PERMAJUICE** implanté à Mortain a été finaliste de l'appel à projet « Innover à la campagne » et **LE FOURNIL DE LA ROCHE TORIN** a été parmi les 10 demi-finalistes de l'appel à projet « se nourrir demain », qui avait sélectionné plus de 80 candidats.
- **Les parrains et marraines se sont mobilisés** tout particulièrement pendant la période de confinement. **La dynamique de parrainage ne s'est pas trop ralentie avec 6 nouveaux parrains depuis le début de l'année.**
- **Les animations ont malheureusement été réduites en raison de la crise sanitaire.** Toutefois le « club créateurs » a pu se réunir une fois (30 janvier 2020).
- **33 reports d'échéanciers ont été réalisés sur les 222 prêts d'honneur en cours de remboursement.** Les échéances de remboursement de tous les entrepreneurs qui en ont eu besoin pour les mois d'avril, mai et juin 2020 ont été repoussées et pour ceux dont l'activité débutait en 2020, il a été proposé de décaler la première échéance de remboursement à septembre, sur demande.

Pour l'année 2021, à partir du 1<sup>er</sup> février 2021, conformément aux différents souhaits évoqués à différentes reprises, **l'activité d'accompagnement des TPE/PME pour la création/reprise d'activité** en lien avec la Plateforme d'initiative locale est reprise par l'association « Pays de la Baie initiative ».

Il est rappelé le rôle essentiel de la plateforme dans le parrainage.

### III.2 Pôle Performance Publiques

La programmation 2014-2020 a été rallongée dans son terme de 4 années (2 années induites par la transition et le report de la prochaine programmation et deux années accordées pour tenir compte des spécificités de LEADER).

#### Situation de la consommation de l'enveloppe de crédits européens :

##### Situation financière :

Fiches dispositifs		Montant de l'enveloppe		Consommation	Solde
1	Etudes/diagnostics	409 757,00 €	339 336,06 €		70 420,94 €
2	Mise en réseau	609 086,00 €	666 744,01 €		- 57 658,01 €
3	Economie	850 500,00 €	993 018,35 €		-142 518,35 €
4	Energie / Climat	604 060,00 €	652 796,41 €		- 48 736,41 €
	<b>Sous-total</b>	<b>2 473 403,00 €</b>	<b>2 651 894,83 €</b>		<b>-178 491,83 €</b>
5	Coopération	187 555,00 €	96 847,13 €		90 707,87 €
6	Animation/Gestion/Evaluation	505 000,00 €	338 163,04 €		166 836,96 €
	<b>Sous-total</b>	<b>692 555,00 €</b>	<b>435 010,17 €</b>		<b>257 544,83 €</b>
	<b>Total</b>	<b>3 165 958,00 €</b>	<b>3 086 905,00 €</b>		<b>79 053,00 €</b>

##### Situation administrative :

Fiche action	Enveloppe	Montants programmés	dont Payé et/ou en cours de paiement	Solde restant à programmer
1	409 756,93 €	271 072,06 €	98 607,75 €	138 684,87 €
2	609 085,56 €	551 472,24 €	295 917,72 €	57 613,32 €
3	850 500,07 €	525 477,88 €	280 432,63 €	325 022,19 €
4	604 060,00 €	467 242,11 €	235 058,08 €	136 817,89 €
5	187 555,44 €	44 847,13 €		142 708,31 €
6	505 000,00 €	222 727,65 €	168 923,47 €	282 272,35 €
<b>Totaux</b>	<b>3 165 958,00 €</b>	<b>2 082 839,07 €</b>	<b>1 078 939,65 €</b>	<b>1 083 118,93 €</b>

	Montants
31 dossiers payés	1 045 014,65 €
3 dossiers envoyés à la Région pour paiement ASP	41 083,00 €
6 dossiers réalisés en attente de la demande de paiement	229 200,00 €
69 dossiers programmés	2 082 839,07 €
9 dossiers envoyés pour instruction Région	398 424,00 €
2 dossiers à envoyer pour instruction	83 860,00 €

Pour les dépenses au cours de l'exercice comptable concerné concernant ce pôle, il s'agit uniquement de dépenses d'ingénierie. Le temps passé au titre de la gestion ayant été surestimé les années passées, il est proposé de transférer 10% de ce temps au profit du service d'instruction du droit des sols.

Une enveloppe complémentaire de crédits européens vient d'être confirmée par la Région Normandie, elle est d'un montant de **904 561.43 euros**. Il conviendra de définir ses critères d'utilisation. Un groupe de travail devrait être mis en place pour cela.

#### **Plusieurs dossiers sont déjà arrivés en attente d'instruction.**

Le programme LEADER, c'est aussi une contribution complémentaire aux apports des EPCI pour la participation à l'animation. Au B.P. 2021, il représenterait :

<b>FEADER – LEADER (Ingénierie)</b>	<b>121 922.73 €</b>
-------------------------------------	---------------------

Michel PEYRE se réjouit de la qualité du travail qui a été fourni pour répondre aux objectifs fixés dans les délais impartis qui ont permis d'être doté d'une enveloppe complémentaire. Il reste à fixer le cadre de la consommation de cette enveloppe complémentaire qu'il souhaite lier aux transitions des pratiques environnementales.

## **IV. Conclusion et enjeux résumés :**

---

**Pour les actions principales de l'exercice 2021 :**

***Pour le Pôle Aménagement (SCoT/InterSCoT/Energie-Climat/Instruction du droit des sols) :***

- La poursuite de la révision du SCoT et son rythme ;**
- Une mission complémentaire de prestation pour le SCoT en phase de rédaction du DOO afin d'accompagner de la même manière la phase DOO en concertation,**
- L'implication du PETR dans la mise en œuvre du volet agricole de la révision du SCoT notamment eu égard à la mise en œuvre d'un plan d'actions vers la transition agroécologique des systèmes de production et dans un premier temps le dispositif Eco-Méthane,**
- Les modalités d'engagement dans l'écriture du Plan de Gestion dans le cadre des travaux de l'InterSCoT, à la suite de la démarche de Plan de Paysage et le délai de rédaction du Plan de gestion fixé à décembre 2022,**
- La poursuite de la démarche d'écriture du Plan Climat Air Energie territorial, ses modalités et le délai de réalisation ; la poursuite de la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie et la mise en œuvre d'actions au titre des crédits attribués au PETR ; la mise en œuvre des actions en faveur de la qualité de l'air et le renforcement des actions qui concourent à l'objectif de transition énergétique et climatique,**
- La poursuite de la professionnalisation en terme d'aménagement et l'engagement dans un plan de formation : la mise en œuvre d'un accompagnement des élus et techniciens aux changements de pratiques en matière d'urbanisme ; le degré d'implication du PETR dans le conseil aux adhérents aux services,**

***Pour le Pôle Performances Publiques :***

- La finalisation de la programmation européenne 2014/2020 avec son évaluation dans la perspective de la préparation de la prochaine candidature FEADER-LEADER 2021-2027 ainsi que la méthode d'utilisation de l'enveloppe complémentaire de crédits,**

**Pour le Pôle Synergie Economique :**

- La poursuite de la mise en œuvre de l'Opération Collective de Modernisation** et les moyens dédiés à cet effet,

**En complément, sont à prendre en compte pour les grands équilibres budgétaires de l'exercice 2021 :**

- Un maintien ou une baisse des contributions des membres = - 0.25 centimes par habitant,
- Un équilibre obtenu par l'accompagnement de l'ingénierie de projet pour les actions conduites via les fonds européens LEADER** en grande partie (121 922.73 euros) et l'ADEME pour le PCAET (27 333.00 euros),
- Le départ des effectifs de l'accompagnement des TPE/PME pour la création/reprise d'activité (1ETP)** au 1<sup>er</sup> février 2021,
- Le renforcement de l'effectif administratif au profit du service d'instruction du droit des sols** = + 10% d'un ETP et au détriment de celui de la gestion du programme LEADER (surestimé) et la présence d'un CDD sur 6 mois pour surcroît d'activité comme celle d'un contrat d'apprentissage,
- La reconduite de l'agent aujourd'hui en CDD jusqu'au 30 juin 2021 jusqu'au 30 juin 2022**, en qualité de chargé de mission pour l'économie et l'aménagement,
- La poursuite de la mise en amortissement du SCoT,**
- L'acquisition d'un logiciel pour la dématérialisation** de l'instruction du droit des sols,

**DELIBERATION :**

Le Comité Syndical,

Ayant entendu le Vice-Président,

**Après avoir pris connaissance des éléments du rapport,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021 sur la base du Rapport d'orientation budgétaire ci-dessus,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 45.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021.

Le Président,  
Gaétan LAMBERT